

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19 : AIDES AUX ENTREPRISES ET AUX COMMERCES

Mont-de-Marsan, le 02/11/2020

Depuis le 30 octobre, le département des Landes, à l'instar du territoire national, est à nouveau soumis à un confinement afin de lutter contre la propagation du coronavirus. L'accélération brutale de la circulation du virus en France (y compris dans les Landes) et dans de très nombreux autres pays provoque en effet une hausse très importante des hospitalisations et des décès. Dans ce cadre, de nombreux commerces et entreprises ont eu l'obligation de fermer leurs établissements. Les services de l'État sont pleinement mobilisés afin de les soutenir.

Des **mesures d'urgence importantes et renforcées** seront mises en œuvre pour soutenir les entreprises impactées par la COVID-19 et particulièrement celles fermées administrativement : activité partielle avec prise en charge des salaires à 100 % par l'État, fonds de solidarité élargi et amplifié, renforcement des prêts garantis par l'État, crédit d'impôts pour les loyers, soutien à la digitalisation des commerçants et artisans.

La préfète des Landes réunira cette semaine la **cellule d'activité économique** qui regroupe les services et opérateurs de l'État, le Conseil Régional et les chambres consulaires afin d'examiner la situation des entreprises et leurs difficultés et d'expliquer et diffuser toutes les informations relatives aux mesures de soutien. Elle permettra également d'échanger sur le plan de relance. La cellule d'activité économique a été réunie à de nombreuses reprises depuis le début de la pandémie.

Un numéro d'appel gratuit entre en service aujourd'hui afin de renseigner les professionnels et les orienter vers les différentes aides d'urgences mises en place :

0806 000 245 (appel non surtaxé, prix d'un appel local).

Le numéro est mis en place en complément de la plateforme internet déjà existante <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises>, afin d'informer les professionnels les plus fragiles face à la crise sanitaire. Il sera accessible du lundi au vendredi de **9h à 12h puis de 13h à 16h**. Les plateformes téléphoniques ne pourront accéder aux dossiers personnels, et ce numéro d'information vient en complément des modes de contact existants.



Contact presse

Tél. : 05 58 06 72 49 / 06 32 63 68 82
Mél. : pref-communication@landes.gouv.fr

Préfecture des Landes
26 rue Victor Hugo
40 021 Mont-de-Marsan Cedex
www.landes.gouv.fr